GUIDES DES USAGES DE LA PRODUCTION DOCUMENTAIRE DU GROUPE M6



La GARRD, LaScam, le SATEV, le SPECT, le SPI, l'USPA et le groupe M6 se félicitent de la mise en place d'un guide des bonnes pratiques pour la production des documentaires commandés par le groupe M6.

Ce guide est le fruit d'un travail mené en commun, résultant notamment d'une étude menée par la GARRD en 2025, il a pour objectif partagé d'améliorer les conditions de collaboration entre l'auteur·ice et/ou réalisateur·ice, le·la producteur·ice et M6, dans la production des documentaires, dans un esprit de dialogue bienveillant et constructif.

Véritable outil pédagogique à la disposition de tous, il rappelle les rôles et responsabilités des différents intervenants tout au long du processus de création et de production du documentaire, jusqu'à sa diffusion. Il pose un cadre commun structuré et renforce le dialogue tripartite à chaque étape de la production d'un documentaire, afin de fluidifier les échanges.

Les contrats conclus entre M6 et les producteur·ices ainsi que ceux conclus entre les producteur·ices et les auteur·ices-scénaristes et/ou réalisateur·ices feront référence à ce guide qui s'inscrit dans le respect du Code du Travail, du Code de la Propriété Intellectuelle, ainsi que des conventions collectives et accords interprofessionnels applicables.

Un suivi de l'application du guide sera effectué régulièrement par le Groupe M6 et les représentants des producteur·ices et des auteur·ices.

Neuilly-sur-Seine, le 5 novembre 2026